



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : ORGANISATION ET ANIMATION D'UN  
STAND "VELO-SMOOTHIE" DANS LE CADRE  
DE LA JOURNEE DE LA SANTE**

**DÉCISION N° DM-22-129  
EN DATE DU 14 AVRIL 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté N°A-20-491 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Josy TOP en tant qu'adjointe au maire chargée de la Démocratie participative et de la Santé ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la société PASS-ZEN-SERVICES, représentée par Monsieur Adrien BONTEMS située au 29 rue Viala - 75015 PARIS, d'assurer, pour le compte de la ville de Vincennes, l'organisation et l'animation d'un stand « vélo smoothie » de 11h à 17h30 dans le cadre de la journée de la Santé ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société PASS-ZEN-SERVICES représentée par Monsieur Adrien BONTEMS située au 29 rue Viala - 75015 PARIS, une convention pour l'organisation et l'animation d'un stand « vélo smoothie » de 11h à 17h30 le samedi 25 juin 2022, dans le cadre de la journée de la Santé, pour un montant de 2 070€ TTC (deux mille soixante-dix euros).

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la démocratie  
participative et de la santé

***Signé***

**Josy TOP**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20220414-lmc1H9557H1-AR Date de réception en Préfecture : 14/04/2022 Date de Publication : 14/04/2022
---